



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille de la reconnaissance française

Question écrite n° 100115

## Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur le décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016 portant création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Il demande une modification pour rétablir l'ordre de préséance des décorations et rétablir les décorations militaires au rang qui leur revient. Cette nouvelle médaille doit être attribuée par le ministère de l'intérieur ou par le secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes et se situer ainsi dans l'ordre protocolaire derrière les médailles attribuées aux combattants ou anciens combattants. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vitel](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100115

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Anciens combattants et mémoire

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 octobre 2016](#), page 8787

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)